



Service de Coordination des Etablissements et Service à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des complexes Socio-Educatifs

---

**CONDITION ET PROCEDURE DE DELIVRANCES D'AUTORISATION DE CREATION  
DES ETABLISSEMENTS ASSOCIES AU SERVICE PUBLIC DE LA PROMOTION ET  
DE LA PROTECTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT**

- ✚ **Etablissement de Protection de Remplacement**
- ✚ **Centre de Protection de la Petite Enfance ; Crèche ; Garderie ou Halte-Garderie**
- ✚ **Institution de Formation et d'Education de la Femme**

Se munir d'un dossier de pièce justificatives ci-après

1. Une demande d'autorisation de création adressée au ministre chargé de la Femme, de la Famille et de l'enfant ;
2. Une copie du Journal Officiel contenant l'extrait de déclaration et une copie des statuts du promoteur s'il s'agit d'une association ;
3. Une copie de publication de la création dans un journal d'annonce légale et une copie des statuts du promoteur s'il s'agit d'une société ;
4. Une fiche de renseignement indiquant la dénomination exacte de l'établissement, son sigle, sa localisation géographique, son adresse, le but de l'institution et son programme de développement, son mode de financement, l'effectif prévisionnel de l'établissement et les services offerts ;
5. Un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu, un certificat de nationalité, un curriculum vitae et un casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois de la personne ou des personnes statutairement habilitée(s) à engager l'association ou la société promotrice ;
6. Une lettre de garantie fournie par établissement financier ;
7. Une copie de l'acte de propriété ou de donation du site devant abriter l'établissement ou un contrat de bail d'une durée d'au moins 5 ans ;
8. Une copie du projet comportant le plan de masse pour les terrains nus ;
9. Une copie du registre de commerce et la déclaration de régularité fiscale, s'il y a lieu ;
10. Une copie de la quittance attestant du paiement des frais de dossier au ministère en charge de la Femme de la Famille et de l'enfant.